



RECOMMANDATIONS POUR LA CONFÉRENCE CLIMAT DE MADRID (COP25)

NOVEMBRE 2019

A l'heure où l'urgence climatique et environnementale touchent de plus en plus violemment l'ensemble de la planète, à commencer par les pays les plus vulnérables, l'adoption de mesures concrètes et ambitieuses est plus que jamais indispensable. La science est claire : pour limiter le réchauffement global à un maximum de 1,5°C, les émissions globales devraient être réduites de moitié d'ici 2030. C'est encore possible, mais il faut agir sans délai, afin de maintenir une planète viable pour les générations actuelles et futures.

2020 sera une année charnière, avec la mise en application effective de l'Accord de Paris. Ceci se traduira par la remise de contributions nationales (NDC) mises à jour pour une ambition sur base des données scientifiques les plus récentes. La COP 25 de décembre 2019 a donc comme objectif fondamental d'anticiper et de préparer au maximum ce processus qui culminera à la COP 26, fin 2020. Par ailleurs, plusieurs thèmes de négociations précis sont à l'ordre du jour du sommet climat de cette année.

La question de l'**ambition** reste toujours centrale. La société civile attend des États qu'ils prennent des engagements nationaux renforcés, basés sur les derniers rapports spéciaux du GIEC¹. Cette dynamique doit être enclenchée à Madrid. Cela implique également que tout accord éventuel sur les règles concernant les marchés et non marchés carbone (**article 6 de l'Accord de Paris**) offre des garanties solides en matière d'intégrité environnementale, de justice sociale et de droits humains. Si ce point était resté sans conclusion définitive lors de la COP 24 à Katowice, c'est notamment parce qu'il comporte un réel risque d'affaiblir les fondements de l'Accord de Paris.

Point toujours épineux des négociations climat : **le financement climat international**. Les pays développés doivent respecter leur engagement d'atteindre un financement de 100 milliards de dollars annuels d'ici 2020. La question des **pertes et préjudices** et de leur financement est également centrale pour les pays en développement, en première ligne face aux conséquences du réchauffement. Dans ce contexte, une opportunité clé pour s'engager sur la question est **la révision du Mécanisme International de Varsovie**.

Nous avons besoin d'actions concrètes et systémiques qui permettent de lutter contre le réchauffement planétaire. C'est également ce que demandent les millions de personnes qui marchent et se mobilisent au niveau mondial.

¹ Les récents rapports spéciaux du GIEC sur le réchauffement planétaire de +1,5°C, sur l'utilisation des terres et le changement climatique et sur l'océan et la cryosphère.

PROTESTATIONS AU CHILI DÉMONTRENT LA NÉCESSITÉ D'UNE TRANSITION JUSTE

La COP 25 ne se tiendra pas à Santiago comme prévu initialement. Des centaines de milliers de personnes descendent actuellement dans la rue en réponse aux profondes inégalités sociales du pays. Cependant, au lieu d'écouter le peuple, ces manifestations ont été brutalement réprimées et le Président chilien a annulé deux sommets internationaux. C'est particulièrement inquiétant. La Coalition Climat est solidaire avec le peuple chilien et toutes les autres communautés qui luttent contre les inégalités, le réchauffement planétaire et qui défendent leurs droits fondamentaux.

Ces protestations sociales autour d'un sommet international sur le climat peuvent et doivent être l'occasion de parler du système économique qui est à l'origine des inégalités internationales et de la crise climatique. Le déplacement de la COP à Madrid ne doit pas être une excuse pour ne pas tenir compte du contexte chilien et plaider pour que la justice sociale soit présente dans tous les aspects des négociations climatiques. Ces deux questions sont étroitement liées et ne peuvent être traitées séparément. La transition juste doit être intégrée dans tous les nouvelles CDN qui seront soumises au plus tard en 2020. Il faut que ces plans de transition vers un monde bas carbone soient socialement justes et redistributifs pour les travailleurs et les travailleuses, avec une attention particulière pour les secteurs menacés. Il s'agit également de mettre en place des mesures justes en faveur des classes précarisées, au vu des vastes conséquences sociales que la transition vers une société bas carbone aura, tant au niveau national qu'international.

La Coalition Climat, qui réunit plus de 70 organisations environnementales, syndicales, de coopération au développement et de jeunesse, adresse les présentes recommandations aux décideurs politiques belges et européens dans le cadre spécifique de la COP 25² :

1. VERS DES POLITIQUES CLIMATIQUES BELGES ET EUROPÉENNES QUI SOIENT AMBITIEUSES ET JUSTES

Dans le cadre de l'obligation internationale d'annoncer en 2020 une CDN rehaussée, la Belgique doit jouer un rôle proactif en faveur d'une politique climatique européenne ambitieuse et intègre. Dans ce contexte, il faudra tenir compte du principe de la responsabilité partagée et différenciée. Ceci est une nécessité pour que l'Europe puisse jouer un rôle moteur dans le cadre des négociations climatiques internationales. Nous recommandons à la Belgique de:

- S'associer aux Pays-Bas et aux autres pays européens les plus ambitieux, pour défendre un rehaussement des objectifs climatiques européens dans le cadre de l'Accord de Paris³ :

² Pour rappel, la Coalition Climat dispose également d'un memorandum détaillé et complet avec des recommandations régionales, nationales et européennes: <http://klimaatcoalitie.be/sites/default/files/documents/M%C3%A9morandum%20%C3%A9lections%20de%20la%20Coalition%20Climat.pdf>

³ En s'appuyant sur les rapports spéciaux du GIEC, particulièrement le rapport spécial sur le réchauffement planétaire de 1,5°C.

minimum -55%⁴ d'émissions de GES en 2030⁵ et une décarbonation pour 2050 au plus tard.

- Ancrer ces objectifs dans:
 - la **contribution déterminée au niveau national (CDN) européenne** pour 2030⁶
 - la **stratégie européenne à long terme** (2050).
- Et s'engager à la COP25, dans le cadre de la **Climate Ambition Alliance**, à revoir le plan climat belge à la hausse en 2020⁷.
- Au niveau belge, flamand, wallon et bruxellois, mettre en œuvre des objectifs climatiques renforcés cohérents avec ces objectifs européens, en particulier dans le cadre du **Plan National Énergie Climat** et de ses différentes composantes, pour donner une voix crédible à nos représentants dans le cadre des négociations internationales. Ce plan doit impérativement être revu pour en éliminer des options qui débouchent notoirement sur des violations des droits humains et des droits des peuples, en particulier un recours accru aux agrocarburants.
- Donner un coup d'accélérateur pour **mettre en œuvre la transition juste vers une société décarbonée, résiliente et 100% renouvelable**. Ceci implique, comme proposé par la nouvelle Présidente de la Commission européenne, Ursula Von Der Leyen, de mettre en place :
 - un **Fonds européen pour la transition juste**, afin de faciliter la sortie des énergies fossiles et d'accompagner les populations et les acteurs économiques concernés ;
 - des **mesures d'ajustement fiscal proportionnel aux émissions produites, aux frontières européennes** sur les produits importés qui sont fabriqués sans prise en compte du prix du carbone, dont les revenus seront utilisés pour la politique climatique juste et le financement international de la lutte contre le changement climatique, et plus largement des normes sociales et environnementales minimales ;
 - un **Green Deal** européen qui s'ancre dans une **stratégie globale de réorientation des dépenses et des investissements** pour permettre une transition juste vers une société décarbonée. Ce projet devrait idéalement s'articuler de manière cohérente avec le projet de **Pacte Finance-Climat européen**⁸
Ces éléments doivent permettre de concrétiser les conclusions de la **Déclaration de Silésie** sur la solidarité et la transition juste, adoptée lors de la COP 24⁹.
- Appeler à une **politique commerciale européenne** fondée sur la réalisation des objectifs en matière de climat et de développement durable. Par conséquent, rejeter tout accord commercial avec des pays qui ne soutiennent pas l'Accord de Paris ou ne respectent pas les

⁴ Notons que cet objectif est en ligne avec la trajectoire qui nous mène à +2°C de réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle. L'objectif prioritaire étant de viser un maximum de +1,5°C et il faudrait donc viser pour cela une réduction de 65% (par rapport à 1990), comme le demande notamment le réseau Climate Action Network Europe. L'objectif européen de réduction de 55% de GES d'ici 2030 est un donc strict minimum.

⁵ Pour rappel cette position a été adoptée par le gouvernement Bruxellois, le parlement Wallon, le parlement Fédéral et le Premier Ministre Charles Michel.

⁶ Tous les pays doivent soumettre des CDN (National Determined Contributions en anglais, ou NDC) dans lesquelles ils élaborent leurs efforts pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Il a également été convenu à Paris que ces plans seraient réexaminés tous les cinq ans. L'UE remet une CDN qui engage l'ensemble des états membres. Les plans nationaux énergie climat (PNEC) sont les contributions des états membre à cet engagement européen.

⁷ La Climate Ambition Alliance est une initiative lancée par la présidence chilienne lors du Sommet d'Action pour le Climat du 23 septembre dernier. La Belgique a signé le volet sur la stratégie à long terme vers neutralité climatique. Pour plus d'informations sur les déclarations et les pays signataires : <https://prensa.presidencia.cl/comunicado.aspx?id=102021>

⁸ Ce plan permettrait de capter les moyens financiers importants qui partent aujourd'hui en spéculation et en dividendes, via une banque européenne du climat et un impôt européen sur les bénéfices, pour les consacrer à une plan d'investissement sur 30 ans pour la transition juste. Pour plus d'informations : <https://www.pacte-climat.net/fr>.

⁹ Déclaration de Silésie sur la solidarité et la transition juste : <https://cop24.gov.pl/presidency/initiatives/just-transition-declaration>

droits humains et garantir que les accords commerciaux n'entraînent pas une augmentation des importations et des exportations de produits ayant un impact (indirect) élevé sur le climat.

2. PRUDENCE POUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX DU CARBONE

Les marchés du carbone ne sont pas nécessaires pour déjà mettre en œuvre les engagements de l'Accord de Paris : les états doivent réduire sans délai leurs émissions nationales. Il existe cependant une forte pression de plusieurs pays pour obtenir un accord sur les marchés internationaux du carbone lors de la COP25. La Coalition Climat recommande d'éviter toute précipitation : de mauvaises règles peuvent faire plus de mal que de bien au niveau de la protection du climat. Les garde-fous décrits dans cette section devraient être adoptés avant toute mise en œuvre des marchés internationaux du carbone.

Le principe des marchés internationaux du carbone est de permettre à un pays d'atteindre ses objectifs d'atténuation climatique sous l'Accord de Paris (CDN) en achetant, sous forme d'unités carbone, des « réductions d'émissions » à un autre pays, ayant quant à lui fait mieux que ses objectifs. Ce principe n'a de sens que s'il existe des états ayant des surplus de réductions d'émissions à revendre. Pour qu'un état puisse prétendre à la revente de surplus d'émissions, il faudrait que la mise en place de sa CDN mène à des réductions accrues par rapport à une trajectoire limitant le réchauffement global à 1,5°C dans le cadre de l'Accord de Paris. Cependant, les CDN actuels ne permettent pas de répondre à cet objectif.

Se pose donc la question de savoir si les marchés du carbone permettraient d'augmenter l'ambition globale des CDN ou, au contraire, pourraient risquer de la diminuer. Une mauvaise mise en œuvre des marchés du carbone pourrait mener à une augmentation de 20 à 30 Gt CO₂ d'émission mondiale¹⁰ sous forme de 'hot air'¹¹.

Les marchés internationaux du carbone ne devraient être utilisés que s'ils permettent « une réduction globale des émissions mondiales » par rapport à un scénario sans marchés du carbone (Accord de Paris, Article 6.2 et 6.4). Une telle amélioration devrait être garantie par les règles qui seront potentiellement adoptées à la COP25, sinon il vaut mieux éviter la mise en œuvre des marchés internationaux du carbone.

La mise en place éventuelle de marchés internationaux du carbone (Article 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris) ne peut en aucun cas se faire sans :

- une méthode climatiquement robuste pour objectiver les surplus de réduction d'émissions qui pourraient être échangés (et éviter la création de 'hot air') ;
- une protection absolue de l'intégrité environnementale : toute forme de double comptage est à proscrire aux travers de règles solides ;

¹⁰ Voir notamment le tableau 3 p. 27 de l'étude : SEI (2017), International transfers under Article 6 in the context of diverse ambition of NDCs <https://mediamanager.sei.org/documents/Publications/SEI-2017-WP-international-transfers.pdf>

¹¹ Le terme « hot air » ou « air chaud » fait référence à des situations où les projections d'émissions BAU ont été surestimées pour certaines parties. Il en résulte par la suite que, même sans efforts pour réduire les émissions, les émissions réelles sont inférieures à ces projections, et que les parties concernées peuvent prétendre avoir réduit les émissions et revendre les crédits correspondants. Ces crédits peuvent être achetés par d'autres parties, qui évitent ainsi de devoir réduire d'autant leurs propres émissions.

- un point de départ sain, ce qui signifie que les crédits carbone issus d'anciens mécanismes de marché (Kyoto, CDM, JI) antérieurs à l'Accord de Paris ne peuvent pas servir dans le nouveau cadre ;
 - des garde-fous à la vente, notamment via des limites sur les volumes de crédits carbone que chaque pays pourrait vendre (notamment pour prévenir un effet pervers qui inciterait à avoir des CDNs les moins ambitieux possibles) ;
 - des garde-fous à l'achat, notamment des limites sur les volumes de crédits carbone que les acteurs pourraient acheter (en particulier les compagnies aériennes dans le cadre de CORSIA);
 - des garanties suffisantes sur le respect des droits humains et la promotion du développement durable comme conditions à respecter par les projets qui génèrent des unités de réductions. Ceci inclut l'accès à l'information et la participation du public des communautés touchées, et l'accès à des recours efficaces
- ⇒ Mieux vaut prendre le temps nécessaire à l'obtention d'un accord international sur ces balises concernant les marchés internationaux du carbone que de valider un système d'échange incomplet ou mal ficelé.

3. RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET RÉTABLIR LA CONFIANCE DANS LES NÉGOCIATIONS

Si l'urgence climatique frappe l'ensemble du globe, nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne face aux conséquences. En effet, les pays vulnérables sont les plus violemment impactés et ont besoin de ressources suffisantes pour, d'une part, s'adapter et faire face aux pertes et aux préjudices et d'autre part, se développer de manière la plus neutre en carbone possible. Cela n'est envisageable que si ces pays reçoivent des garanties solides en termes de financement climat international, notamment pour l'adaptation, qui est une des priorités de la présidence Chilienne, et pour les pertes et préjudices. La Belgique et l'Union européenne se doivent d'anticiper les discussions sur le sujet afin d'adopter une attitude constructive et de prendre le rôle de facilitateur. De plus, en tant qu'un des pays les plus riches de la planète, la Belgique doit assumer des responsabilités proportionnelles. Pour ce faire, nous recommandons de :

- **Rehausser la contribution de la Belgique au financement climat international** afin que, conformément aux accords internationaux, elle contribue de manière équitable et croissante à l'objectif de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, sans peser sur les ressources disponibles pour la coopération au développement ;
- En parallèle, annoncer au plus tard lors de la COP25, au minimum, un **doublé** de la **contribution belge** (ce qui inclut le Fédéral et les Régions) au **Fonds Vert pour le Climat** pour la nouvelle période de refinancement, **qui reviendrait à un montant total de minimum 160 millions d'euros**. Cette demande s'inscrit dans le cadre du processus officiel de refinancement du Fonds Vert. Le Parlement fédéral a déjà montré la voie¹², nous demandons au gouvernement fédéral et aux Régions de faire de même.
- Lancer le processus d'adoption d'un **nouvel objectif** ambitieux pour le financement climat international pour **2025**;

¹² Dans sa résolution 0572/001 du 24.10.2019, le Parlement fédéral a demandé un doublement de la contribution fédérale au Fonds vert pour le climat. <https://www.dekamer.be/FLWB/PDF/55/0572/55K0572001.pdf>

- Reconnaître la nécessité d'un financement pour **les pertes et préjudices**, qui ne peut en aucun cas peser sur les ressources promises pour l'adaptation et le développement à faible émission de carbone des pays en développement. Dans ce contexte, veiller à ce que la révision du Mécanisme International de Varsovie, soit la plus ambitieuse et juste possible et en ligne avec un objectif international de financement à hauteur de 50 milliards par an d'ici 2022¹³;
- Via ce même mécanisme, reconnaître la problématique croissante des **déplacés climatiques** et la nécessité de trouver d'urgence des solutions respectueuses des droits humains à tous les stades du déplacement;
- Veiller à ce que la **sécurité alimentaire, le respect des droits humains, la protection sociale** et, en particulier, les textes et traités internationaux sur les droits des populations autochtones et locales, les droits fonciers et l'accès aux ressources naturelles soient au cœur des discussions.
- Le financement climat international doit aussi intégrer la justice de genre et les droits des femmes dans tous les nouveaux programmes climatiques qu'il appuie à travers divers fonds et principalement le Green Climate Fund (GCF), notamment par la réalisation du Gender Action Plan (GAP) et la prise de mesures spécifiques pour que les fonds accordés puissent directement soutenir les activités de femmes autochtones et de communautés locales.

4. ÊTRE BIEN PRÉPARÉ POUR SIGNER DES DÉCLARATIONS AMBITIEUSES SUR DES AUTRES SUJETS CLÉS DE LA COP 25

GENRE

Le changement climatique n'affecte pas tout le monde de la même manière. Les impacts sur les femmes et les hommes diffèrent souvent en raison d'inégalités ancrées et de facteurs sociaux multidimensionnels tels que l'âge, l'origine sociale et ethnique. Pourtant les femmes jouent un rôle essentiel en matière de gestion durable des ressources naturelles, notamment via la pratique d'un agriculture plus résiliente et moins émettrice de gaz à effets de serre, ainsi que plus généralement dans les processus d'adaptation et d'atténuation. Lors de la COP 25, la seconde phase du Plan d'Action Genre¹⁴ (ou Gender Action Plan (GAP), en anglais) devrait être adoptée. Ce momentum doit être vu comme un moyen important de soutenir l'objectif global d'une transition juste vers une société décarbonée et un modèle de développement durable qui garantisse le respect des droits humains et intègre la justice de genre. En ce sens nous demandons:

- Que les Parties s'engagent à mener à bien le développement de la deuxième phase de mise en œuvre du GAP de l'UNFCCC, en y renouvelant et/ou améliorant certains volets; afin de s'assurer que la justice de genre soit au cœur de toutes les décisions, qu'elles concernent des mesures d'adaptation ou de mitigation.
- De renouveler l'appui et l'investissement pour le développement de politiques et programmes intégrant la dimension genre (« gender-responsive », plutôt que simplement « gender-sensitive

¹³ Voir à ce sujet la position de Climate Action Network, sur la révision du Mécanisme International de Varsovie (Octobre 2019) : http://www.climateactionnetwork.org/sites/default/files/caninternational_submission_on_wim_review_october_2019_0.pdf

¹⁴ Le GAP (voir <https://unfccc.int/topics/gender/workstreams/the-gender-action-plan>) a été créé sous le programme de travail de Lima pour le genre en 2014 (LWPG ; voir <https://unfccc.int/topics/gender/workstreams/the-lima-work-programme-on-gender>)

») ; et faire en sorte que la capacité-même des membres des organes de la Convention-Cadre soit renforcée en matière de genre.

OCÉAN

Le rapport du GIEC sur l'océan et la cryosphère, publié en septembre 2019, a démontré en détail l'importance de protéger l'océan pour lutter contre les changements climatiques. L'augmentation de la quantité de CO₂ y est absorbée en partie, ce qui entraîne l'acidification des eaux. De plus, l'augmentation de la température modifie les assemblages d'espèces et les courants, provoque l'élévation du niveau de la mer, la salinisation de l'eau douce et l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes. Ces conséquences ont également des impacts sociaux, impliquant notamment le déplacement des habitants des régions côtières et insulaires, et une menace pour l'accès à l'eau potable. De plus, l'océan est sous pression d'une multitude de facteurs humains (surpêche, pollution, destruction des habitats, acidification, bruit...). Ces facteurs de stress dégradent la santé des océans en affectant les espèces, en perturbant des zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques et le fonctionnement des écosystèmes. Aujourd'hui, 66 % de la superficie de l'océan subit des effets cumulatifs croissants¹⁵. L'exploitation minière en eau profonde menace les grands fonds marins, alors que cela n'est pas nécessaire dans un monde qui s'engage en faveur de la consommation et de la production durable (SDG12) dans le cadre de l'Agenda 2030.

C'est pour toutes ces raisons que la présidence chilienne a décidé de faire de l'océan une des priorités de la COP 25 et d'en faire une "COP bleue".

- Créer un **réseau de zones marines protégées** couvrant au moins 30 % de l'océan, conformément aux recommandations scientifiques¹⁶. Ces zones devraient être interdites à l'exploitation industrielle. La Coalition Climat demande donc :
 - Soutenir publiquement l'**objectif 30x30** et encourager les autres États membres de l'ONU à faire de même.
 - Les négociations sur le cadre juridique des Nations Unies permettant une protection efficace des zones marines situées au-delà de la juridiction nationale devraient être achevées d'ici 2020.
 - Demander la création, d'ici 2030, d'un réseau écologiquement cohérent d'aires marines protégées gérées et contrôlées efficacement, couvrant **30% des eaux européennes**. Dans ce contexte, présenter d'ici 2021 un plan d'aménagement de l'espace marin qui applique avec précision une approche écosystémique à l'utilisation de l'**espace marin belge**.
- Protéger les écosystèmes des grands fonds marins en interdisant l'**exploitation minière en eau profonde**, en particulier avant que des mesures n'aient été prises pour prévenir les effets néfastes et pour assurer la supervision et le contrôle à partir d'un système de gouvernance équitable. Par conséquent, s'engager dans une **économie collaborative et circulaire** fondée sur une conception écologique durable et sur les principes de refus, de réduction, de réutilisation, de recyclage, de réparation et de restauration maximaux.
- Mettre en place un cadre international visant à réduire l'ensemble **des impacts du transport maritime** sur l'océan et les écosystèmes marins, avec en particulier l'objectif d'une neutralité carbone du secteur d'ici 2050. A court terme, les mesures suivantes sont recommandées:

¹⁵ [Intergovernmental Panel on Biodiversity and Ecosystem Services](#) (IPBES, May 2019)

¹⁶ Pour plus d'informations, voir la campagne 30x30 : <https://www.greenpeace.org/international/publication/21604/30x30-a-blueprint-for-ocean-protection/>



- Une **réduction de 20% de la vitesse** des navires permet de réduire de 34% les émissions GES, d'azote et de soufre, ainsi que la pollution sonore affectant la faune marine¹⁷.
- Des **normes renforcées d'efficacité énergétique** pour les navires, et limitant les émissions GES, ainsi que celles d'autres polluants (carburants désulfurés).
- Améliorer le **contrôle** des normes en vigueur.
- **Prise en compte des émissions** et de l'impact lié au transport maritime
- Ces recommandations doivent être mises en lien avec **l'agenda de l'IPBES** (la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques) pour l'année 2020.

FORÊTS ET BIODIVERSITÉ

Nous demandons une décision de la COP qui reconnaisse le rôle à part entière aux **nature based solutions** dans la lutte contre le changement climatique. En effet, les forêts, zones humides, tourbières, vasières et marais salants, la nature intégrée à l'agriculture et les réseaux bleu-vert dans les zones urbaines et rurales peuvent non seulement capter le CO₂, mais sont aussi associés à de nombreux avantages connexes, notamment la résilience de notre société aux perturbations climatiques. Actuellement, seulement 2% des fonds financiers mondiaux pour le climat sont consacrés à la biodiversité, alors que les solutions naturelles peuvent apporter une contribution importante à la lutte contre la crise climatique. Nous demandons en ce sens de :

- Mieux cartographier l'impact de la crise climatique sur la nature, la biodiversité et l'océan, et élaborer un plan d'action/programme de travail pour réduire cet impact et optimiser le **potentiel d'atténuation** des solutions naturelles.
- Évaluer le **potentiel d'adaptation** de la nature, des forêts, de la biodiversité et de l'océan, notamment en reliant les zones protégées sur terre et en mer et en restaurant activement la nature sur notre littoral belge, afin de constituer un tampon naturel pour la protection contre, par exemple, la montée du niveau de la mer et les phénomènes météorologiques extrêmes.
- Assurer une **meilleure intégration des politiques en matière de climat et de biodiversité**
 - Intégrer l'adaptation au changement climatique et la réduction des émissions dans les objectifs de biodiversité et vice versa.
 - Plaider en faveur de l'établissement de liens et de l'intégration des rapports sur les mesures visant à lutter contre la crise climatique et la perte de biodiversité.
 - Intégrer les actions de protection et de renforcement de la biodiversité dans les CDN.
 - Renforcer la protection de la biodiversité dans les mécanismes de financement du climat.
- **Reconnaître le rôle des communautés locales et autochtones** dans la gestion résiliente des ressources naturelles et de la biodiversité. Définir avec eux la politique en matière de *nature based solutions*.

CONTACT

Rebecca Thissen
CNCD-11.11.11

¹⁷ Voir : https://seas-at-risk.org/images/pdf/publications/Multi_issue_speed_report.pdf



rebecca.thissen@cncd.be
www.coalitionclimat.be

La Coalition Climat représente les organisations de nature et de l'environnement, les syndicats, les organisations de développement, les mouvements citoyens et les organisations de jeunesse suivants:

11.11.11, Aardewerk, ABVV, ACLVB, ACV, Amis de la Terre Belgique, Amnesty International Belgique francophone, APERe, Arbeid & Milieu, Associations21, Bond Beter Leefmilieu, Beweging.net, Bos+, BRAL, Broederlijk Delen, Chirojeugd Vlaanderen, Climat et Justice Sociale, Climate Express, Climaxi, CNAPD, CNCD-11.11.11, Conseil de la Jeunesse, deMens.nu, Djapo, De Natuurvrienden, Eco-Vie, Ecoconso, Ecolerk, Émergences, Entraide et Fraternité, EVA, Fairfin, FIAN Belgium, Financité, FUCID, Gezinsbond, Globelink, Goodplanet, Gracq, Grands-Parents pour le Climat, Greenpeace, Grootouders voor het klimaat, Groupe One, Inter-Environnement Wallonie, Imagine Magazine, Jeugdbond Natuur en Milieu, Klimaat Podium Brugge, Klimaatzaak, De Kringwinkel, Kriskras, LEF, Les Scouts, Memisa, Mouvement Ouvrier Chrétien, Natuur.koepel, Natuurpunt, Netwerk Bewust Verbruiken, Netwerk Duurzame Mobiliteit, Oxfam-en-Belgique, Refresh Brussels, Réseau Transition, Rikolto, Rise for Climate Belgium, SCI Belgium, Scouts en Gidsen Vlaanderen, Transitie Vlaanderen, Velt, Viva Salud, Vlaamse Jeugdraad, Vogelbescherming Vlaanderen, Vrouwenraad, WWF, Zomer Zonder Vliegen.